

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

Déclaration du groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité approuve l'initiative de la section environnement de traiter ce sujet majeur.

Au-delà des enjeux qui font relativement consensus, la prise de conscience s'amorce, mais malheureusement, avec beaucoup de retard, trop lentement et sans réelle coordination.

La prise en compte de cette problématique doit être partagée par tous.

Prioritairement par les politiques publiques nationales et territoriales pour lesquelles les impacts de leurs décisions sont conséquents. Mais pas seulement, nous sommes tous concernés et, donc, devons tous être parties prenantes. Pour cela, il faut mettre en œuvre les moyens pour faciliter l'appropriation individuelle et collective tant au plan national que locorégional. Il faut également impérativement une cohérence d'ensemble entre les territoires.

Les préconisations de l'avis sont pragmatiques et nous les partageons. Nous soutenons le postulat de base sur la priorité donnée à la prévention sur tous les plans et pour tous les acteurs.

L'avis insiste sur la cohérence, la convergence et l'efficacité, mais également sur la nécessité d'une gouvernance forte et la mise en place d'une véritable politique de sécurité civile impliquant tous les acteurs.

Il est essentiel que les politiques d'aménagement du territoire, locales et nationales, soient revues en fonction des évolutions climatiques, traduites dans la réglementation et les directives.

Les pouvoirs publics doivent prendre la mesure de l'aide à apporter aux décideurs locaux, mais également aux assureurs. Le rôle de ces derniers ne se cantonne pas à la réparation. Disposant d'outils de projection, ils sont déjà très impliqués dans la prévention. Le métier de l'assurance se transforme avec la prise de position sur des risques nouveaux et la nécessité d'innovation.

La conception des projets doit être soutenue et encadrée. Capacité de prescription réglementaire sur les documents d'urbanisme, outils de financements rénovés pour répondre aux besoins de fonctionnement et d'investissement du territoire, surveillance sanitaire et écologique, R&D, diffusion d'information, normes et règlements, fiscalité, incitation par la certification, incitation publique à la coopération, règlement des conflits, restauration des capacités de tamponnement des eaux de

surface, programmes d'actions et de prévention des inondations. Différents outils et moyens existent déjà, d'autres restent à créer.

L'avis s'attache à traiter le sujet par les thématiques essentielles dont la santé.

C'est une question centrale qui ne doit pas être traitée à la marge. L'adaptation au changement climatique doit s'attacher à maintenir les populations en bonne santé. Tous les éléments connus ne sont pas encore suffisamment approfondis. Certains phénomènes sont aggravés par l'augmentation de la circulation de la population favorisant le développement de certaines pathologies et épidémies. Dans certaines régions et territoires ultramarins, les structures sanitaires sont inadaptées à l'augmentation de la population, les structures de proximité sont plutôt en régression sur la prévention et la protection infantile. Quid de la vaccination des enfants mais aussi des adultes ? Le risque de régression de la santé publique est important.

Prévention et adaptation : l'avis donne de nombreuses clés pour y parvenir, le groupe de la mutualité l'a voté.